

## Du projet à la réalité

### Vous souhaitez apporter votre concours à la réalisation des projets EPI ?

Plusieurs modalités s'offrent à vous. Merci de cocher au verso celle(s) de votre choix, de noter vos coordonnées ci-dessous et de renvoyer ce coupon détachable à :

**Association EPI**  
**30, rue du Nivolon 38760 VARCES**

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

e-mail : .....

Vous pouvez aussi adhérer ou faire un don en ligne sur [www.associationepi.com](http://www.associationepi.com).

Reconnue d'intérêt général, EPI est habilitée à recevoir des dons, donations et legs et à faire bénéficier ses donateurs de la déductibilité fiscale.

Vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification des informations vous concernant, conformément à la loi « informatique et libertés ».

Nous envoyons une lettre d'information à nos adhérents, de préférence par mail pour diminuer nos frais postaux.  
Merci de noter votre email très lisiblement.



## Epi, un projet aux couleurs de la vie

Créée en 2003 par des parents et amis de personnes handicapées par leur épilepsie sévère, l'association EPI a pour but d'aider ces adultes à poursuivre leur développement et leur insertion dans la société.

Elle se donne les moyens nécessaires pour :

- faire reconnaître et prendre en compte les spécificités de cette maladie handicapante,
- développer l'accueil de ces personnes dans des structures adaptées à leur handicap : hébergement, accompagnement dans la vie sociale, activité et emploi.

L'association œuvre pour la création de lieux de vie, d'activités, de travail qu'elle accompagne dans la durée sans en être gestionnaire.

Trois principes guident l'action d'EPI :

- adapter l'accueil de chaque adulte selon son évolution personnelle,
- ouvrir au maximum les établissements sur l'extérieur, dans la vie de leur commune,
- assurer la prise en charge médicale de l'épilepsie sans centrer la vie sur la maladie.

EPI a obtenu l'ouverture de deux Foyers d'Accueil Médicalisé : *Les 4 Jardins* à St-Etienne de St-Geoirs (Isère) en 2009, *Les passerelles de la Dombes* à Tramoyes (Ain) en 2018. EPI est partenaire de leurs gestionnaires, Fondation Partage et Vie et ORSAC.

Il reste un besoin important de places supplémentaires adaptées à l'autonomie de chacun. EPI mène des démarches pour d'autres ouvertures en Auvergne-Rhône-Alpes. **Vous êtes à la recherche d'une place en MAS, FAM, Foyer de vie, accueil de jour, appartement ou ESAT pour adultes atteints d'épilepsie sévère : faites vous connaître, nous agirons ensemble !**

EPI est membre fondateur d'EFAPPE, fédération nationale en faveur de personnes handicapées par des épilepsies sévères <http://efappe.epilesies.fr>. EPI participe au Collectif Epilepsie Auvergne-Rhône-Alpes (neurologues, établissements, associations), contribue aux actions pour améliorer les soins des personnes épileptiques, informe pour une évaluation et une compensation équitable du handicap épileptique.

Vous pouvez aider de diverses manières EPI à donner vie à ses projets.

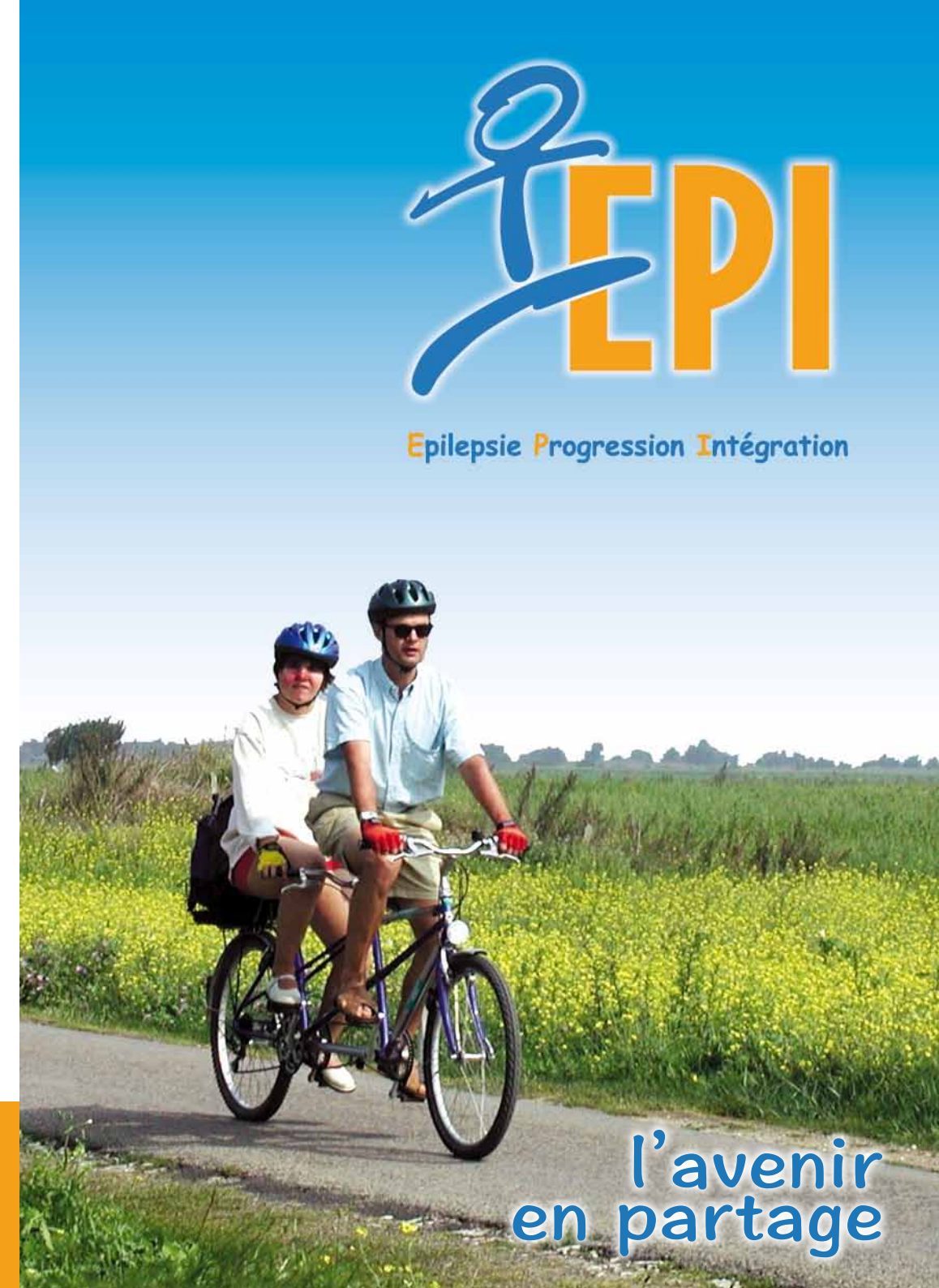
**Association EPI** Siège social à Craponne (Rhône)

30 rue du Nivolon 38760 VARCES

[www.associationepi.com](http://www.associationepi.com) [epi.assoc@free.fr](mailto:epi.assoc@free.fr) 06 09 72 28 51

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général n°W691068757 (J.O. du 8 mars 2003 n° 1541)

Association régionale représentative des malades N° d'agrément R2012AG0036 • SIRET 448 964 304



Epilepsie Progression Intégration

l'avenir  
en partage





## Epilepsie, une maladie, parfois un handicap, mais la vie est là !

L'épilepsie est une affection répandue qui touche près de 1% de la population française (600 000 personnes).

Ses manifestations – forme, intensité et fréquence des crises – varient considérablement d'un individu à l'autre.

Pour la majorité des personnes épileptiques, les répercussions sur la qualité de vie sont minimales. Pour les autres, les conséquences sont plus lourdes, jusqu'à altérer profondément leurs aptitudes.

Ces personnes en situation de handicap, doivent bénéficier d'un soutien médico-social constant. Pour les adultes, les rares structures existantes ou la vie permanente au domicile des parents et l'hospitalisation moins encore, répondent insuffisamment à leur désir d'autonomie, et de progression personnelle, sociale ou professionnelle.

Aujourd'hui ces adultes, dont nombreux sont conscients de leur maladie et des différences qu'elle crée, et leurs familles aspirent à des lieux de vie, d'activité et de soin adaptés à leur propre dynamique en fonction de leur état de santé et de leurs compétences (appartements, foyers, MAS, etc...). Lorsque l'état de santé varie rapidement, il faut adapter la prise en charge sans rupture d'accompagnement.

L'association EPI s'est donnée pour mission d'apporter une réponse concrète à cette aspiration.

### Un premier établissement ouvert en 2009... un second début 2018...

42 résidents vivent au Foyer d'Accueil Médicalisé **Les 4 Jardins** à St-Etienne De St-Geoirs (Isère), géré par la Fondation Partage et Vie, partenaire de l'association EPI sur cet établissement depuis 2006.

A Tramoyes (Ain), EPI est partenaire du gestionnaire ORSAC depuis 2015 pour le Foyer d'Accueil Médicalisé **Les passerelles de la Dombes** de même capacité.

EPI accompagne les projets des établissements dans la durée.

**Les familles des (futurs) résidents sont bienvenues dans l'association.**

## Accueillir et accompagner, pour que chacun s'épanouisse...

Les objectifs d'Epi consistent à promouvoir la création de lieux de vie et d'activités pour adultes épileptiques peu autonomes.

L'enjeu est de proposer un cadre qui saura favoriser le maintien et le développement de leurs compétences propres.

Ces adultes souffrent de handicaps associés qui, conjugués à leur épilepsie non stabilisée, requièrent un suivi médical et paramédical adapté avec une prise en charge infirmière spécifique (24 h/24).

### Leur maison, leur domicile... intégré à la vie locale.

Tout est mis en œuvre pour que les résidents se sentent chez eux :

- disposer et aménager son espace privé,
- partager des espaces communs favorisant le « vivre ensemble »,
- se réaliser dans des activités quotidiennes,
- vivre sa vie affective.

De conception résolument ouverte, ce lieu de vie se prête aux échanges avec l'extérieur :

- accueillir ses proches,
- exercer une activité à caractère professionnel selon ses capacités,
- participer à la vie de la commune en utilisant les services ouverts à tous,
- partir en vacances en séjour adapté, en famille ou chez des amis.

### Sécurité et intimité

*Afin d'assurer la sécurité tout en respectant l'intimité et l'autonomie de la personne, EPI agit pour la mise en place de dispositifs de protection, de détection ou de prévention des crises d'épilepsie, préconise les matériels existants et teste les solutions émergentes.*

### Notre action continue...

En Auvergne-Rhône-Alpes, il manque des places de MAS pour adultes lourdement handicapés par une épilepsie sévère, des places d'ESAT adaptées à l'épilepsie active, des « appartements regroupés » pour les plus autonomes ou d'autres places en foyer.

**Les familles concernées par ce manque de places sont bienvenues dans l'association EPI pour construire ensemble un avenir en partage pour les adultes handicapés par une épilepsie sévère et handicaps associés.**

## Votre concours à la réalisation des projets EPI

Merci de noter vos coordonnées au recto de ce coupon...

### Faire connaître les projets EPI autour de vous :

Combien de plaquettes pouvez-vous diffuser ? ... nous vous les adressons dès réception de ce coupon.

### Adhérer à EPI

Pour soutenir financièrement, mais aussi exprimer que les projets EPI sont importants. (libeller votre chèque à l'ordre d'EPI)

- membre adhérent : cotisation annuelle à partir de 20 €,
  - couple ou famille adhérent : cotisation annuelle à partir de 40 €,
  - membre bienfaiteur : cotisation annuelle à partir de 80 €,
  - représentant d'une association : cotisation annuelle à partir de 40 €.
- Notez le nom de votre association.

### Apporter une contribution à la réalisation des projets par un don.

Si vous n'êtes pas adhérent, cochez plutôt la case «membre bienfaiteur», vous serez informés de l'avancement de nos projets par notre lettre d'information.

### Vous pouvez aussi nous aider :

- par un legs ou une donation,
  - par l'organisation d'un événement afin de collecter des fonds pour EPI,
  - par un appui auprès d'une entreprise pour solliciter un don matériel ou financier,
  - par un appui logistique : mise à disposition de moyens et de compétences techniques, juridiques, en organisation, contacts.
- Nous consulter au préalable.

*Vous pouvez déduire de vos impôts sur le revenu 66% de votre don et cotisation, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (5/1000 du CA pour une entreprise). Si vous donnez 100 €, le don ne vous coûtera que 34 €.*

**Pour vos cotisation et dons, EPI vous enverra un reçu fiscal en février.**

